



Communiqué de presse

NOUVEAU NOM POUR DE NOUVELLES AMBITIONS

Saint-Denis, le 13 février 2018 – L'inauguration des nouveaux locaux de Bruitparif à Saint-Denis, le 12 février 2018, a été l'occasion de partager le nouvel élan dans lequel l'association francilienne s'engage pour 2018-2022. En devenant le Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, Bruitparif entend mieux affirmer l'étendue de ses missions et sa force d'innovation. Bruitparif a aussi présenté l'approfondissement de ses actions au bénéfice de tous les Franciliens : cet élan prendra corps dès 2018, pour que l'Île-de-France soit une région exemplaire au niveau européen.

Nouveaux locaux, nouveau plan stratégique 2018-2022. En coupant le ruban d'inauguration des nouveaux locaux de Saint-Denis, Didier Gonzales, Président de Bruitparif, relève : « *Nous saluons aujourd'hui le fruit des efforts de l'équipe de Bruitparif, qui a été soutenue par tous les adhérents. Moins coûteux et comprenant trois fois plus de locaux techniques que notre ancien siège, cet espace est un point d'appui essentiel pour le renforcement de notre action.* »

C'est une nouvelle étape qui commence pour Bruitparif. Forte de son expérience, l'association vient d'adopter la dénomination « Centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France », parce que Bruitparif est depuis 2004 bien plus qu'un simple observatoire du bruit : grâce à ses innovations, l'association a su devenir en matière d'environnement sonore un partenaire indispensable pour les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris a rejoint Bruitparif en 2017 : « *Cette adhésion nous est apparue indispensable dans le cadre de notre nouvelle compétence pour la mise en œuvre de la directive Bruit. C'est aussi pour moi une grande joie que de retrouver Didier Gonzales, avec qui nous partageons depuis longtemps des combats communs contre le bruit, notamment d'origine aéroportuaire* », se réjouit Jacques-Alain Benisti, conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires.

Pour structurer et faire connaître sa vision pour les cinq ans à venir, Bruitparif vient aussi d'adopter son plan stratégique 2018-2022. « *En réaffirmant d'abord ses grandes valeurs fondatrices, Bruitparif entend ainsi faire en sorte que les collectivités d'Île-de-France deviennent exemplaires pour la mise en œuvre de la directive européenne Bruit*, explique Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif. *Nous déploierons aussi nos moyens pour perfectionner notre réseau de mesure des bruits de transport, première source de nuisances sonores hors des domiciles des Franciliens et investirons de nouveaux champs liés à la gestion de la tranquillité publique. Nous agissons aussi pour que soient expérimentées le plus grand nombre de solutions pour améliorer le confort et la santé de chacun.* »

Les premières actions en ce sens ont déjà commencé à être déployées en 2018. Bruitparif a aussi révisé sa gouvernance afin d'être en phase avec la nouvelle carte des territoires d'Île-de-France, et vise l'accréditation et la certification qualité de ses différentes activités. « *Bruitparif est pour la Région Île-de-France un élément essentiel pour l'amélioration de la qualité de vie, puisque le bruit est la deuxième nuisance dont les Franciliens se plaignent au quotidien. C'est pourquoi le Conseil régional réaffirme plus que jamais son soutien à cet outil partagé* », conclut Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président de la Région Île-de-France chargé de l'écologie et du développement durable.

Pour aller plus loin : voir document joint et www.bruitparif.fr

Contact presse : Fanny Mietlicki, Directrice de Bruitparif : presse@bruitparif.fr - 06 72 42 10 44